

**Complément de la décision n° 2020/01-11
relative à l'accréditation de l'ESIEE Paris
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport suite à injonction demandé dans la décision n°2020/01-11 concernant l'ESIEE Paris portant sur la mise en conformité avec le processus de Bologne. Il est demandé à l'école de fournir à la Commission un syllabus et un règlement de scolarité actualisés pour le 1er septembre 2020.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'ESIEE Paris,
- Vu la note de synthèse établie par Georges SANTINI, expert de la CTI,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte avec réserves du rapport suite à injonction transmis par l'école.

La réponse apportée par l'école à l'injonction est partiellement satisfaisante.

L'établissement doit fournir un syllabus complet pour le 30 septembre 2021.

Délibéré et approuvé en séance plénière, le 16 mars 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON